

Règlement Intérieur de la Compétition des Drag Games

Le présent règlement intérieur a pour but de définir:

- I. Les règles des Drag Games
- II. Fonctionnement de la finale et choix du/de la Gagnant-e
- III. Les engagements et droits de la Casa.

Le présent règlement s'applique aux membres de la Casa, aux bénévoles, aux participant-e-s et à toute autre personne ou entité impliquée dans le projet sans restriction ni réserve. Le but premier de ce règlement intérieur est de garantir pour chacun-e le bon déroulement de l'événement et une organisation des plus efficaces.

I. Les règles des Drag Games

Toute participation ou apparition lors des événements des Drag Games vaut pour accord de ce règlement intérieur, sans le besoin d'une signature sur ce document.

Toute personne en lien avec l'événement (organisation, participation, spectateurs, etc.) sera informée de la possibilité de consulter le règlement intérieur à tout moment via le site web de la Casa : www.lacasadrag.com et ses réseaux sociaux.

Toute personne (y compris le public) présente à l'événement des Drag Games au Levrette Café, autorise automatiquement l'usage de son image (via photo, video, story, etc.). Les personnes s'opposant doivent notifier un membre de La Casa au début de l'événement.

a. *Les principales mesures de savoir-être.*

Dans le cadre de l'organisation du projet, la Casa demande aux participant-e-s, aux bénévoles ainsi qu'à ses propres membres d'être présent-e-s à l'heure préalablement définie et communiquée peu importe le biais choisi, et ce tout au long de l'événement.

Toute personne participant au projet (candidat-e-s, bénévoles, membres organisateur·ice-s) se doit de respecter les règles spécifiques au milieu drag (respect des artistes, de leurs effets personnels ainsi que du matériel technique, etc), et de manière plus générale du respect du consentement de chaque personne (public inclus).

Toute personne incluse dans le projet sera immédiatement retirée de celui-ci en cas de propos ou action à caractère homophobe, transphobe, raciste, misogyne, sexiste, antisémite, de quelque nature qu'il soit, et toute autre forme de discrimination. Tout acte violent, haineux ou irrespectueux fera également l'objet d'un retrait immédiat du projet.

Tout-e candidat-e devra avoir prévu le nécessaire pour le bon fonctionnement du projet (musique, tenue, etc.) et devra disposer ses affaires de manière ordonnée dans les loges. La Casa et Le Levrette Café (le lieu) déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des affaires personnelles déposées dans les coulisses.

Toute personne (artiste, organisateur·ice, public, etc.) qui souhaiterait partager (réseaux sociaux, médias, etc.) une ou plusieurs photographies ou vidéos prises lors d'une édition des Drag Games par le/la photographe missionné-e par la Casa à cet effet, s'engage à demander l'accord du/de la photographe avant toute modification des photos ou vidéos.

De plus, la mention du nom du/de la photographe et des Drag Games est obligatoire dans le cas du post ou partage d'une photo prise lors des Drag Games.

La Casa n'est aucunement responsable du manquement à cette obligation.

Dans un esprit de liberté artistique, il en va de la responsabilité du/de la candidat·e de prévenir l'équipe organisatrice de certains faits pouvant choquer (sang, violence, nudité, etc.) afin que l'équipe organisatrice puisse effectuer un "trigger warning" (avertissement auprès du public) avant ladite performance. Le manquement à cette règle peut conduire à une disqualification de·s candidat·e·s.

b. Les règles des Drag Games.

Les participant·e·s s'engagent à être majeur·es lors de leur participation.

Aucune inscription officielle n'est obligatoire, toute personne peut s'inscrire jusqu'au jour même de l'événement, sur place.

Le thème de chaque édition, choisi par le public via Instagram, sera annoncé en amont sur les réseaux sociaux. (voir **1.5**)

Le Jury est composé par 3 (trois) personnes bénévoles: un membre de La Casa, un·e drag extérieur·e qui ne participera pas à la compétition et un·e autre personnalité de la scène public locale (artiste, membre d'association, journaliste, etc.). Un·e quatrième jury peut être invité·e exceptionnellement, en tant qu'invité d'honneur ou marraine, le choix des jurys est validé par La Casa.

Les participant·e·s doivent se rendre sur le lieu de l'événement par leur propres moyens et déjà prêt·e·s pour l'étape "runway". I·els ont l'option de s'habiller sur place dans les loges, mais aucune préparation (maquillage, coiffage, couture, peinture, etc.) n'y est autorisée.

Lors de l'étape "runway", seul·e·s les membres du jury sont amené·es à choisir les 6 (six) meilleurs looks, qu'ils annonceront au microphone.

Les chansons pour l'étape "battles" sont données en amont sur les réseaux sociaux de la Casa avec la durée exacte de chaque morceau.

Lorsque les 6 meilleurs looks auront été désignés, les duos d'adversaires seront tirés au sort par le membre de la Casa ou le bénévole dont le rôle est Coordinateur/Régisseur, et cela durant le premier entracte.

Si le nombre de candidat·e·s inscrit·e·s est inférieur à 6 (six), le jury devra choisir:

- dans le cas de 4 ou 5 inscrit·e·s: 4 (quatre) candidat·e·s pour l'étape suivante;
- dans le cas de 2 ou 3 inscrit·e·s: 2 (deux) candidat·e·s pour l'étape suivante.

Les chansons des battles sont attribuées en secret aux membres du jury (une chanson par membre du jury). Dans le cas où un·e quatrième jury est invité·e, le/la jury membre de la Casa ne se verra pas attribuer de chanson. Les duos, une fois annoncés sur scène, choisiront un·e membre du jury qui leur annoncera la chanson sur laquelle i·els devront s'affronter. Ce choix vaut pour tirage au sort de la chanson de chaque battle.

Le·a vainqueur·se de chaque "battle" sera choisi·e à l'applaudimètre. Dans le cas où ce résultat n'est pas clair, ce sera à la discrétion du/de la hôte·sse de la soirée de décider qui passe à l'étape suivante.

Néanmoins i·el peut demander conseil au Jury, avant d'annoncer le deuxième entracte.

b.1. La marraine de la saison (Moonla Boucané) a la possibilité d'utiliser un "Golden Buzzer" une fois dans toute la saison. Lorsqu'elle l'utilise, elle perd le droit de voter lors de l'étape "Performance Libre" durant l'édition des Drag Games, en question. Le/la candidat·e qui reçoit le "Golden Buzzer" de la Marraine à l'étape "Runway" passe directement à l'étape "Performance Libre" et n'aura donc pas besoin de participer aux "Battles".

b.2. A savoir que les 4 candidat·e·s gagnant·e·s de la compétition “Battle of the Queens and Kings and Club Kids” (à savoir Gala, Crabe de la Cellophene, Monsieur Linotte et Nagyri Leztreins) ont remporté la possibilité d'accéder directement à l'étape “performance libre” uniquement 1 fois chacun·e, quand i·els le veulent, à condition de se présenter à l'étape “runway” avec une tenue correspondant au thème de l'édition.

b.3. Les candidat·e·s qui passent à l'étape “performance libre” doivent présenter un numéro en solo de 4 (quatre) minutes maximum et venir le jour de l'édition avec leur bande son (s'il y en a une) sur clé USB. Tout dépassement de la durée maximale autorisée entraînera la disqualification immédiate du/de la candidat·e. Ni la Casa, ni ses bénévoles ne sont autorisés à modifier la durée du numéro (faire pause, fondu ou autre) si celui-ci dépasse les 4 (quatre) minutes autorisées.

b.4 Pour faciliter le bon déroulement de la soirée et la fluidité du show, seuls les accessoires qui n'ont pas besoin d'installation, ni de logistique particulière et qui peuvent être installés sur scène par les propres moyens des candidat·e·s, sont autorisés. Sont strictement interdits les effets potentiellement dangereux (pyrotechnies, projections de fluides, etc.) ainsi que l'utilisation de liquides, ou de produits tâchant (huiles, peintures, confettis en papier, paillettes...). N'est pas non plus autorisée, l'intervention de danseur·eu·se·s et figurant·e·s extérieur·e·s.

b.5 Aucun·e accompagnateur·rice ou assistant·e n'est autorisé·e dans les coulisses et les loges.

Afin de désigner le·a gagnant·e de chaque édition, le public vote pour son/sa candidat·e préféré·e. Les votes se font via des coupons de papier déposés dans des urnes portant le nom de chaque candidat·e finaliste. Le dépouillement est réalisé par les bénévoles de la soirée, en la présence d'au moins un membre de la Casa (hors membre du jury), cela pendant le dernier entracte. Le·a candidat·e avec le plus grand nombre de papiers dans son urne, reçoit 2 (deux) voix de la part du public pour le décompte final.

Puis, chaque membre du jury donne sa voix à son/sa candidat·e préféré·e, en l'annonçant au microphone. Dans le cas d'une égalité voir **Spécificité 1.8**.

Le/la candidat·e avec le plus grand nombre de voix sera désigné·e vainqueur·se, i·el recevra 100 (cent) euros et pourra accéder à la grande finale.

Ces règles peuvent être modifiées pour des éditions spéciales.

Spécificités

1.1 La Casa se réserve le droit de disqualifier tout·e participant·e en cas de manquement aux mesures précisées dans la partie *a. Les principales mesures de savoir-être*, ou quand cela leur semblera nécessaire.

1.2 Les participant·e·s qui sont élus comme finalistes s'engagent à être présent·e·s lors de la finale. Si les participant·e·s finalistes ne peuvent pas être présent·e·s, iels s'engagent à prévenir la Casa 3 (trois) mois avant la date annoncée de la finale afin que la Casa prenne les mesures nécessaires pour l'organisation de l'événement.

1.3 Chaque participant·e élu·e comme finaliste après chaque session, se verra verser 100€ (cents euros). Ce gain a pour but d'aider les finalistes à financer leur préparation à la finale, mais iels sont libres de dépenser cette somme comme iels le souhaitent. Ainsi, ces 100€ ne pourront pas être réclamés en cas de non participation à la finale.

1.4 Chaque gagnant·e aura également la possibilité de performer, de manière bénévole, à la session suivante. Ceci ne représente en aucun cas une obligation, mais un choix disponible aux gagnant·e·s. Iels doivent néanmoins prévenir la Casa de leur refus de performer à l'édition suivante à leur victoire ; si les gagnant·e·s souhaitent performer à une autre édition que la suivante de leur victoire, cette possibilité sera étudiée par la Casa sur demande des gagnant·e·s.

1.5 Le public sera appelé à voter pour les thèmes possibles pour les éditions suivantes. Le vote se fera sous forme de référendum (via story Instagram) avec deux réponses pour trois thèmes proposés. Seront pris en compte le nombre de "OUI" et de "NON". Ainsi, le thème avec le plus de "OUI" sera choisi pour l'édition suivante. La Casa se réserve cependant le droit de ne pas prendre en compte le vote du public si cela lui semble nécessaire (égalité, etc).

1.6 Lors du choix des gagnant·es de chaque édition, le jury et le public seront appelés à voter. La Casa se réserve cependant le droit de ne pas prendre en compte le vote du public si cela lui semble nécessaire.

1.7 Les résultats du jury, validés par La Casa, sont définitifs et incontestables. La décision de la Casa tranche tout litige ou contestation concernant les résultats. La Casa se réserve le droit de modifications extraordinaires et exceptionnelles dans le déroulement des sélections, si la situation le demande.

1.8 En cas d'égalité des voix entre les différent·e·s concurrent·e·s pour la place de finaliste, la Casa se réserve le droit de prendre la décision finale quant à le·la gagnant·e et le classement des candidat·e·s. La décision sera annoncée par le membre de la Casa présent dans le jury de cette édition.

II. Fonctionnement de la finale et choix du/de la Gagnant·e

La participation à la finale est bénévole, les candidat·e·s doivent préalablement avoir remporté une édition des Drag Games pour pouvoir participer à la finale.

Les règles spécifiques aux performances des candidat·es seront définies ultérieurement (durée des numéros, nombre d'intervenants autorisé, délais...)

Toutes les candidat·e·s auront accès aux mêmes ressources (matériel, temps de préparation officiel, répétitions, technique...)

Un jury bénévole peut être invité à choisir les 3 meilleur·e·s candidat·e·s qui s'affronteront lors d'un "battle".

Le choix du/de la gagnant·e sera fait par un vote du public, via un système de vote en ligne (plateforme utilisée lors de la finale de la saison 2 : pollforall.com), l'accès aux votes est gratuit et limité à 1 fois par terminal. L'accès aux résultats est réservé uniquement à l'organisateur, néanmoins les candidat·e·s peuvent demander l'accès par demande officielle écrite (e-mail ou lettre).

Le·a candidat·e qui remportera la finale se verra récompensé·e par les gains suivants :

- 1000€ en don de l'association La Casa Drag
- d'autres lots non monétaires qui seront définis ultérieurement et annoncés avant la finale.

Aucune participation financière pourra être demandée au/à la gagnant·e pour recevoir ces prix.

III. Les engagements et les droits de la Casa.

a. Les engagements.

La Casa s'engage à fournir un lieu accueillant et "safe" pour l'organisation des événements.

Le lieu (Levrette café et Salle Des Fêtes du Grand Parc) sera considéré comme accueillant et "safe"

jusqu'à preuve du contraire et après discussions menées en ce sens entre les membres de la Casa et le/la gérant·e du lieu choisi.

La Casa s'engage à fournir un espace privé, caché du public pour que les candidat·e·s puissent se changer et déposer leurs affaires. La responsabilité de la Casa ne saurait être engagée en cas d'affaires volées, égarées et/ou endommagées.

La Casa s'engage à tenir un décompte des voix lors des événements dans un objectif de transparence vis-à-vis des résultats, mais également dans le but de définir des dauphin·e·s pour remplacer les gagnant·e·s ayant décidé de ne pas se présenter à la finale. Si le/la dauphin·e n'est pas disponible, la Casa se réserve le droit de sélectionner un·e autre participant·e.

Le décompte ne sera accessible qu'aux membres de la Casa et du jury.

La Casa s'engage, le jour de l'événement, à prévoir une équipe de bénévoles pour couvrir les différentes tâches et répondre aux différents besoins des candidat·e·s (équipe en loge, etc.). La Casa s'engage à avoir une assurance en vigueur lors de chaque événement, couvrant la responsabilité civile et la protection individuelle accident pour les membres de la Casa, les adhérents et les bénévoles, ainsi que les dommages aux biens sur les lieux occupés temporairement.

La Casa s'engage à respecter chacune des règles précédemment définies dans ce Règlement Intérieur.

b. Les droits.

La Casa se réserve le droit de réutiliser les photos et/ou vidéos du projet pour de futurs événements ou à des buts de communication et ce, sous toutes ses formes (flyers, posts, etc). La Casa se réserve également le droit de modifier les photos et/ou vidéos à des buts événementiels avec l'accord préalable du/de la photographe.

Les règles précisées plus haut ne sauraient engager la responsabilité de la Casa en cas de manquement à celles-ci, et ce, par quiconque (public, bénévole, candidat·e, employé·e du lieu, etc) à l'exception des membres mêmes de la Casa.

La Casa se réserve le droit d'annuler la compétition et la finale (et ses engagements vis à vis des prix) si cela lui semble nécessaire à n'importe quel moment. Aucun dédommagement ne pourra pas être exigé à La Casa de la part des candidats ou du public autre que le remboursement d'éventuels billets (entrées).

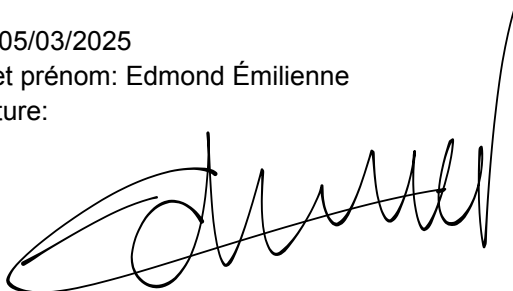
Ce Règlement Intérieur entrera en vigueur dès signature de celui-ci.

Signature de la Casa représentée par le·a Président·e

Date: 05/03/2025

Nom et prénom: Edmond Émilienne

Signature:

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edmond Émilienne', written over a horizontal line.